

être nécessaires si l'on veut s'occuper de questions familiales, tout contact de ce genre devrait être réduit au minimum. Les membres fidèles d'une famille chrétienne ne se cherchent pas d'excuses pour fréquenter un parent excommunié qui ne vit pas dans le foyer. Au contraire, par fidélité à Jéhovah et à son organisation, ils soutiennent la disposition biblique qu'est l'excommunication. Leur attitude fidèle s'inscrit dans l'intérêt même du pécheur et elle peut l'aider à tirer profit de la discipline qui lui est infligée*. — Hébreux 12:11.

* Pour des précisions sur l'attitude à adopter envers un membre de la famille excommunié, voir la ligne de conduite préconisée par les Écritures qu'expose *La Tour de Garde* du 15 avril 1988 aux pages 26-31, et celle du 15 décembre 1981 aux pages 26-31.

Se couvrir la tête : quand ? et pourquoi ?

Quand et pourquoi une chrétienne doit-elle se couvrir la tête lors d'activités liées au culte ? Examinons ce que l'apôtre Paul a écrit sous l'inspiration divine. Il nous fournit les indications dont nous avons besoin pour prendre les bonnes décisions dans ce domaine, des décisions qui honorent Dieu. En 1 Corinthiens 11:3-16, Paul évoque trois facteurs à prendre en compte : 1) les *activités* pour lesquelles une femme doit se couvrir la tête ; 2) les *cadres* dans lesquels elle doit le faire ; 3) les *mobiles* qui la pousseront à respecter ce précepte.

Les activités. Paul en mentionne deux : la prière et la prophétie (versets 4, 5). La prière est — cela va sans dire — une parole d'adoration adressée à Jéhovah. Quant à la prophétie, de nos jours, elle se rapporte à tout enseignement fondé sur la Bible que donne un ministre chrétien. Mais Paul veut-il dire qu'une femme doit se couvrir la tête chaque fois qu'elle prie ou qu'elle enseigne la vérité biblique ? Non. C'est le cadre dans lequel une femme prie ou enseigne qui détermine si cela s'impose.

Les cadres. Les paroles de Paul indiquent qu'il envisageait deux cadres, ou sphères d'activité : la famille et la congrégation. Il écrit :

“ Le chef de la femme, c’est l’homme. [...] Toute femme qui prie ou qui prophétise la tête découverte fait honte à son chef. ” (versets 3, 5). Dans le cadre de la famille, le mari de la chrétienne est celui que Jéhovah désigne comme étant son chef. À moins de montrer comme il se doit qu’elle reconnaît l’autorité de son mari, elle fait honte à son mari si elle prend en main des responsabilités que Jéhovah a assignées au mari. Par exemple, s’il s’avère nécessaire qu’elle dirige une étude biblique en présence de son mari, elle reconnaîtra son autorité en se couvrant la tête. Elle le fera, qu’il soit baptisé ou non, puisqu’il est le chef de la famille*. De même, si elle devait prier ou enseigner en présence de son fils mineur baptisé, elle se couvrirait la tête, non pas parce que son fils est le chef de la famille, mais en raison de l’autorité conférée aux membres masculins baptisés de la congrégation chrétienne.

Paul mentionne le cadre de la congrégation quand il dit : “ Si quelqu’un semble vouloir contester en faveur de quelque autre coutume, nous n’en avons pas d’autre, et les congrégations de Dieu non plus. ” (verset 16). Dans la congrégation chrétienne, l’autorité est conférée aux hommes baptisés (1 Timothée 2:11-14 ; Hébreux 13:17). Seuls des hommes sont établis anciens et assistants ministériels et sont chargés de prendre soin du troupeau de Dieu (Actes 20:28). Il peut cependant arriver qu’en raison de certaines circonstances on demande à une chrétienne d’accomplir une tâche normalement effectuée par un homme baptisé qualifié. Par exemple, elle sera peut-être obligée de diriger une réunion pour la prédication, parce qu’aucun homme baptisé qualifié n’est disponible ou présent. Il peut aussi s’agir de diriger, en présence d’un homme baptisé, une étude biblique à domicile qui avait déjà été prévue. Puisque ces activités font en réalité partie du fonctionnement de la congrégation, elle se couvrira la tête pour montrer qu’elle reconnaît accomplir une tâche normalement confiée à un homme.

En revanche, il y a de nombreuses facettes du culte pour lesquelles une sœur n’est pas obligée de se couvrir la tête. Par exemple, elle n’est pas tenue de le faire lorsqu’elle répond au cours des réunions chrétiennes, lorsqu’elle participe au

* Normalement, une chrétienne ne priera pas à voix haute en présence de son mari croyant, sauf dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si le mari a perdu l’usage de la parole du fait d’une maladie.



ministère de porte en porte avec son mari ou un autre homme baptisé, ou quand elle étudie ou prie avec ses enfants non baptisés. Naturellement, la question peut se poser dans d'autres contextes encore ; si, dans une certaine situation, une sœur ne sait pas trop quoi faire, elle peut se livrer à des recherches complémentaires*. Si elle n'est toujours pas sûre, et

si sa conscience lui dit qu'il est préférable de se couvrir la tête, rien ne s'oppose à ce qu'elle le fasse. C'est ce qu'illustre la photo ci-dessus.

Les mobiles. Le verset 10 mentionne deux raisons pour lesquelles une chrétienne voudra respecter cette exigence : " La femme doit avoir un signe d'autorité sur la tête, à cause des anges. " On relève pour commencer l'expression " un signe d'autorité ". Comment comprendre cette expression ? En se couvrant la tête, une femme montre qu'elle reconnaît l'autorité que Jéhovah a conférée aux éléments masculins dans la congrégation. Elle exprime ainsi son amour et sa fidélité envers Jéhovah Dieu. Une deuxième raison ressort de la tournure " à cause des anges ". En quoi ces puissantes créatures spirituelles sont-elles concernées par le fait qu'une femme se couvre la tête ?

Les anges sont particulièrement attentifs aux manifestations de respect envers l'autorité divine dans l'organisation de Jéhovah, que ce soit au ciel ou sur la terre. L'exemple d'humains imparfaits dans ce domaine leur est d'ailleurs profitable. Après tout, les anges doivent eux aussi se soumettre à l'ordre des choses voulu par Jéhovah, une épreuve à laquelle, par le passé, bon nombre d'entre eux ont échoué (Jude 6). De nos jours, les anges observent parfois des situations où une chrétienne est plus expérimentée, plus instruite et plus intelligente qu'un homme baptisé de la congrégation ; pourtant, cette sœur se soumet de bon gré à l'autorité de ce frère.

* Pour d'autres précisions, voir *La Tour de Garde* du 15 juillet 2002 aux pages 26-7, et celle du 1^{er} juin 1977 aux pages 349-52.

Dans certains cas, il s'agit d'une chrétienne ointe qui deviendra plus tard cohéritière du Christ. Cette femme est donc appelée à servir à une position encore plus élevée que celle des anges et à régner avec Christ dans les cieux. Quel bel exemple pour les anges qui remarquent l'excellente attitude de cette sœur ! Vraiment, par leur fidélité et leur soumission, toutes les sœurs ont le privilège de manifester une humble obéissance sous le regard de millions d'anges !

Le salut au drapeau, le vote et le service civil

Le salut au drapeau. Les Témoins de Jéhovah considèrent que s'incliner devant un drapeau ou le saluer — ce qui se fait souvent au son d'un hymne — est un acte religieux qui consiste à attribuer à l'État ou à ses dirigeants — et non à Dieu — la capacité de sauver l'être humain (Isaïe 43:11 ; 1 Corinthiens 10:14 ; 1 Jean 5:21). Neboukadnetsar, le roi de la ville antique de Babylone, a été l'un de ces dirigeants. Pour impressionner le peuple par sa majesté et sa ferveur religieuse, ce monarque puissant a érigé une grande image et a obligé certains de ses sujets à s'incliner devant elle pendant qu'était jouée de la musique, à la manière d'un hymne. Cependant, trois Hébreux — Shadrak, Méshak et Abed-Négo — ont refusé de s'incliner devant l'image, alors même qu'ils risquaient la mort. — Daniel, chapitre 3.

De nos jours, comme l'a écrit l'historien Carlton Hayes, " le drapeau est le principal symbole de foi et l'objet central du culte pour le nationalisme. [...] Les hommes se découvrent à son passage, et pour le louer les poètes composent des poèmes et les enfants chantent des hymnes ". Le nationalisme, ajoutait-il, a aussi ses " jours saints ", comme le 4 juillet aux États-Unis [fête nationale], ses " saints et héros ", ainsi que ses " temples " ou lieux de pèlerinage. Au Brésil, lors d'une cérémonie publique, le ministre général des Armées a reconnu : " Le drapeau est vénéré et adoré [...] au même titre que la patrie. " Oui, comme l'avait fait remarquer il y a des années une encyclopédie (*The Encyclopedia Americana*), " le drapeau, comme la croix, est sacré ".